



Le rempart de Noyon

## Charles Louis Joseph Mony, l'homme des boulevards

La première décennie de la Monarchie de Juillet sera marquée à Noyon par la nomination comme maire de Charles Louis Joseph Mony qui transformera durablement la ville. La société est alors en plein bouleversement, dynamisée par l'essor technologique produit par la machine à vapeur. Noyon décide de s'ouvrir au monde...

### Un maire ancien notaire

Né le 3 février 1788 en la paroisse Saint-André de Saint-Quentin (Aisne), Charles Louis Joseph Mony est le fils du maître tailleur d'habit Pierre Laurent Mony et de Marie Joséphe Wallon.

Ses études de droit le conduisent à prêter serment comme notaire en 1812. Il s'installe en cette qualité le 12 mars 1813 à la quatrième étude de Noyon, à la succession de Jean Charles Sézille.

Marié à Emeline Warnier et père d'un enfant, Charles, né en 1814, il abandonne sa charge de notaire à Louis-Maxime Budin en 1825 pour prendre la tête d'une manufacture à Cuts. Cette filature se situe non loin du calvaire de la Pommeraye.

Toujours résident à Noyon, dont il est conseiller municipal, il est pressenti avec M. Richard pour succéder à la tête de la mairie à Charles Lallouette, maire démissionnaire. Soucieux de préserver le calme dans la cité, le sous-préfet de Compiègne écrit alors au préfet de l'Oise que « tous deux ont des partisans et de vifs opposants. Si l'un des deux était nommé et que les réélections ne produisaient aucun changement dans le conseil, il est plus que probable que le choix du gouvernement serait plus que jamais embarrassant ».

Les suggestions du sous-préfet ne seront pas entendues. Nommé par ordonnance royale maire de Noyon, Mony est installé dans cette fonction le 30 novembre 1834. Sa fortune est estimée à cette époque à 3 000 francs. Il se verra conforté dans sa mission par ordonnances royales du 28 juin 1837 puis du 23 juin 1840. On le note alors « ancien filateur à Cuts et ancien notaire à Noyon » avec une fortune personnelle évaluée à 15 000 francs.

### Les transformations d'une ville

Maire de Noyon durant sept ans, Charles Mony mène avec son conseil municipal une politique de dynamisation économique. En ce deuxième quart de siècle, la ville forte de 6 230 habitants peine à accroître sa prospérité. Engoncée dans ses remparts médiévaux coûteux en entretien et doublés d'un fossé, Noyon communique difficilement avec ses faubourgs et veut s'ouvrir au monde. En 1836, Mony obtient de l'Etat l'autorisation d'abattre ces hauts murs et les portes étroites qui le traversent. Les travaux débutent en 1837 et dureront jusqu'en 1850. Les remparts et les prairies qui les bordent cèderont la place à des boulevards.

Pour faciliter le commerce fluvial lié à la construction du canal latéral à l'Oise, la municipalité décide, en 1838, d'aménager un port

en aval du pont de la rue d'Orroire. Il s'agit pour cette ville de foires et de marchés de favoriser les échanges commerciaux.

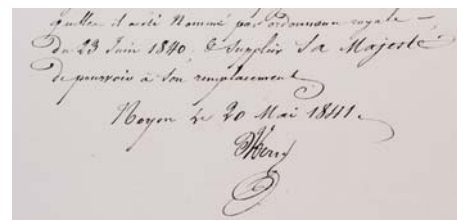
Mais Noyon vit encore sur ses splendeurs passées. La suppression de l'évêché de Noyon sous la Révolution française en faveur d'un seul évêché départemental à Beauvais a réduit considérablement son influence politique et administrative. Conscient de ce recul, la municipalité tentera, de 1836 à 1839, de rétablir à Noyon le siège de l'évêché alors en recherche de nouveaux locaux. Le ministère et la nonciature rejeteront cependant la proposition, Noyon étant trop excentrée et sans ressources.

En 1836, peu après la démission de Louis-Xavier Villain de sa fonction de conseiller général de Noyon, Mony se présente aux élections cantonales. Il est élu au conseil général de l'Oise le 6 août 1836 par 38 voix contre 29 à M. Berthe de Pommeroy, maire de Cuts. Il fait alors partie de la commission en charge d'étudier les conclusions d'une enquête relative au tracé de la ligne de chemin de fer Paris - Lille. Mony ne sera pourtant conseiller général de Noyon que quelques mois : le 27 novembre suivant, lors du renouvellement partiel du conseil général, il est battu par M. de Grattier, maire de Morlincourt par 42 voix contre 54.

Cet échec n'altère en rien sa carrière et en 1839, Mony est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le Nouvelliste écrit de lui : « Depuis 1835, M. Mony s'occupe avec une constante sollicitude de l'administration de la ville de Noyon, dans laquelle il a introduit des améliorations importantes. »

Mony démissionne pourtant de sa fonction le 20 mai 1841 à la suite d'un différend avec la préfecture.

contributions indirectes au sujet de l'exercice des boissons. Le tumulte est tel qu'il conduit le sous-préfet et le procureur du roi à demander l'intervention de trois brigades de gendarmerie et la mise à disposition d'un escadron du 11<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs en garnison à Compiègne.



Lettre de démission de Charles Mony

Principaux instigateurs de cette rébellion, les sieurs Momeux et Maréchal, respectivement capitaine et lieutenant de la garde nationale, seront traduits devant le tribunal correctionnel de Compiègne. Jugés le 4 décembre suivant, ils seront condamnés à 50 francs d'amende chacun et à de la prison. En plus d'être suspendus de leur fonction par ordonnances royales des 8 et 25 décembre 1840, Momeux et Maréchal seront incarcérés respectivement dix et huit jours.

Dans une lettre du préfet au ministre, on apprend que ce tumulte, mûri de longue date, s'élevait aussi contre une mesure de sûreté publique interdisant les couvertures en chaume.

Allant dans le sens des habitants du faubourg, Mony consent alors à faire une transaction en matière d'octroi en leur faveur et profite de la fête du Roi et du baptême de Monseigneur le comte de Paris pour amnistier les délinquants. Le préfet de l'Oise refuse tout en bloc et justifie sa position auprès du ministre. La démission de Mony est acceptée et le 29 novembre suivant, Charles-Louis Michaux est nommé pour lui succéder.

Charles Mony n'aura été maire de Noyon que sept années durant lesquelles seront décidées des mesures structurantes pour la ville. Le démantèlement de la porte Dame Journe en 1837 puis de la porte Saint-Eloi en 1838 sont un des actes forts de son mandat... ce qui lui vaudra plus tard de voir son nom attaché à un boulevard de Noyon.



La Porte Dame Journe, dessin de J-B Léré, 1818.

### Le tumulte de Tarlèfesse

L'affaire remonte au mois de novembre 1840 au cours duquel un conflit éclate entre les habitants du quartier de Tarlèfesse et les employés des

Jean-Yves Bonnard  
Président de la Société historique de Noyon  
www.societe-historique-noyon.fr